

EDITO



Nous sommes heureux de vous adresser notre nouvelle Newsletter. Au-delà des rencontres, au gré des événements que nous avons organisés depuis ce début d'année (laboratoire **Benanança**, matinée prévention addictions, Journée Nationale de l'Audition), cette lettre d'informations est aussi le lien qui nous permet de vous rendre compte de nos actions et missions et d'échanger avec vous. A ce titre nous avons ouvert, en complément de notre site internet, suivi chaque mois par plusieurs centaines d'internautes, une **page Facebook** (Service de Santé au Travail Périgueux). Nous inaugurons, sur Brantôme, une **formule de réunions décentralisées**, nous viendrons à la rencontre de nos adhérents de ce secteur, le 4 juin. **Nous vous donnons aussi rendez-vous, le 22 juin au Pôle Inter-Consulaire**, pour notre conférence qui suivra notre Assemblée Générale. Nous souhaitons aussi vous faire partager notre récente certification qui répond à un audit d'évaluation de l'AFNOR. La Démarche de Progrès en Santé au Travail, engagée par notre Conseil d'Administration, est le garant de la qualité des services que nous rendons à nos 6.493 entreprises adhérentes qui nous font **confiance** pour les **conseiller, assurer le suivi médical et l'optimisation du bien-être au travail** de leurs 46.136 salariés. Au plaisir de vous accueillir très prochainement.

Philippe FRANCOIS
Président du Conseil d'Administration

INVITATION PERSONNELLE

le **vendredi 22 juin 2018**, en présence de Mme Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC, Préfète de la Dordogne, le SIST Périgueux-Sarlat-Nontron **VOUS INVITE** à la conférence animée par **Dominique STEILER**, titulaire de la chaire *Mindfulness*, Bien-être au travail et Paix économique à Grenoble Ecole de Management, sur le thème « **Santé au travail : pour une économie performante et durable** »

de 17 h à 19 h, suivi d'un cocktail dînatoire,
accès libre sur inscription auprès du SIST, Tél. : 0553454500
ou par mail : v.desfrancois@simt24.org

Trois Questions à...

Laurent EECKE, directeur du Service interentreprise de Santé au Travail

Le SIST vient d'obtenir la certification de niveau 1 de la Démarche de Progrès en Santé au Travail. Un label validé par la profession au sein de l'association PRÉSANSE (le réseau national de Prévention et Santé au travail) et qui répond à un audit d'évaluation de l'AFNOR

Que signifie cette certification pour un service comme le vôtre ?

Il fallait s'emparer au plus tôt de cette opportunité pour au moins trois raisons :

1 Ce label est totalement adapté aux services de santé au travail inter-entreprises. Il n'a pas fallu « se contorsionner » pour transposer une norme type ISO à un environnement professionnel particulier. Le label AMEXIST est vérifié par un tiers de confiance qu'est l'AFNOR et atteste de sa rigueur.

2 Nommé à la direction par le Président Philippe FRANCOIS en septembre 2016, la démarche de progrès en santé au travail m'a permis de rentrer immédiatement dans un dialogue constructif avec les professionnels de santé et notamment la communauté médicale. En qualité de Directeur, quoi de mieux pour appréhender en profondeur une organisation que de le faire sous l'angle de la qualité au service des adhérents ?

3 Cette première étape dans la certification nous a donné la possibilité de valoriser nos compétences internes de rentrer dans une approche volontariste d'amélioration continue de notre qualité de service.



De gauche à droite, l'auditeur de l'AFNOR, Philippe FRANCOIS et Laurent EECKE

Prévention

Audition...

Le Service Inter-entreprises de Santé au travail Périgueux-Sarlat-Nontron relayait dans ses locaux, route de Lyon, le 8 mars dernier, la Journée Nationale de l'Audition.

Les adhérents étaient invités à passer des **audio-grammes**, à se renseigner sur le **stand d'information** sur la santé auditive au travail et à assister à une **sensibilisation aux risques auditifs**.



Le stand d'information sur le risque bruit

Plusieurs intervenants de l'équipe pluridisciplinaire se sont succédé : médecin et infirmière du travail, technicien hygiène et sécurité, afin d'apporter des conseils, des préconisations, aux employeurs et aux salariés, mais aussi de rappeler la réglementation permettant de concilier santé, performance et bien être au travail. Ils ont évoqué les effets du bruit sur l'oreille, les impacts directs et indirects et les différents moyens de prévention et de protection à mettre en œuvre. **1 actif au travail sur 2 se dit gêné par le bruit au travail**. Et cela ne concerne pas uniquement les salariés des secteurs reconnus comme exposés au bruit», indique la dernière enquête IFOP-JNA « Bruit, santé auditive et risques psychosociaux » d'octobre 2017. Chiffres, toujours, selon le ministère de la santé, **les surdités professionnelles occupent la 3ème place des maladies professionnelles représentant un coût de 100.000 euros par salarié actif touché**.



Le Service de Santé au travail conseille et

accompagne au quotidien les entreprises et leurs salariés pour mettre en œuvre des solutions pour une meilleure qualité de vie en entreprises.

... Benanança 1 & 2

Comment vous sentez-vous au travail ? Le SIST a lancé en janvier ses ateliers **Benanança** (bonne santé en occitan) suivis par une quinzaine de dirigeants, cadres, DRH, professionnels de santé, consultants, formateurs, pour mettre des mots sur les maux, échanger, réfléchir à des solutions opérationnelles et trouver ensemble des moyens d'actions pour être en phase avec l'adage **le travail, c'est la santé**.

Pour connaître les dates des prochains ateliers, consultez notre site internet www.sist24.org, notre Facebook ou envoyez un Email à v.desfrancois@simt24.org

(Suite de l'interview de L.EECKE)

Quels ont été les éléments moteurs pour sa mise en œuvre ?

C'est tout d'abord l'engagement du Conseil d'Administration qui a permis de mettre en action la démarche de progrès en santé au travail. Ensuite la direction s'est intégrée dans une cellule d'appui, sorte de secrétariat permanent du comité de pilotage représentatif de tous les métiers du Service. Des groupes de travail thématiques (accueil, fiche d'entreprise, dossier d'entreprise) ont pu produire des préconisations auprès des instances compétentes.

Quelle suite allez-vous donner ?

La culture d'entreprise ne se décrète pas, elle se construit. La démarche qualité commence à prendre ses marques au sein des esprits. Identification des dysfonctionnements internes, suivi des réclamations, traçabilité, enregistrement des éléments de preuve... autant de termes qui se diffusent progressivement dans le discours et les pratiques. Eu égard à la nature de nos activités médicales (protocoles, délégations formelles) et le sens de la prévention inhérent à nos métiers, l'articulation est bien comprise par les équipes. A présent, nous visons le niveau 2 du label AMEXIST et soumettrons nos progrès à l'AFNOR d'ici à deux ans.

Agenda

Prenez date. Votre Service de Santé au travail vous propose les rendez-vous suivants :

- **Rencontre adhérents Brantôme, lundi 4 juin, à 18h**, salle du conseil municipal. Point sur les missions et actions de conseil, de suivi médical et d'optimisation du bien-être au travail, rappel de la réglementation sur l'emploi des saisonniers.
- **Semaine de la Qualité de Vie au Travail, du 11 au 15 juin**, à Périgueux et Sarlat, autour d'ateliers, d'informations, de jeux et d'espaces de parole animés par Sophie SELO, Technicienne Hygiène et Sécurité, référente QVT
- **Assemblée générale de 15h à 16h30** au Pôle Inter-Consulaire à Cré@vallée, suivie à **17h de notre conférence annuelle**, sur le thème « **Santé au travail : pour une économie performante et durable** » animée par **Dominique STEILER**

Retrouvez ces rendez-vous sur notre site : sist24.org et sur notre page Facebook (Service de Santé au Travail Périgueux)

... L'emploi des saisonniers

La Maison de l'emploi du Périgord Noir organisait, le 12 mars, une après-midi d'information sur le thème « **Bien préparer ma saison** » à l'attention de l'ensemble des saisonniers. Sophie SELO, Technicienne Hygiène et Sécurité au Service de Santé au Travail a rappelé la réglementation en vigueur en matière de prévention des risques.

Suivi individuel de l'état de santé des travailleurs saisonniers

Bénéficiaire d'une Action de Formation et de Prévention/AFP, collective (pouvant être inter-entreprises), réalisée par un de nos professionnels de santé, les travailleurs saisonniers ayant :

- un contrat de travail d'une durée de moins de 45 jours
- un contrat de travail d'une durée de plus de 45 jours affectés à des emplois n'ayant pas de risques particuliers.

Bénéficiaire d'un examen médical à l'embauche les travailleurs saisonniers recrutés pour une durée au moins égale à 45 jours affectés à des emplois présentant des risques particuliers. Cet examen n'est pas requis pour les travailleurs recrutés pour un emploi équivalent à ceux précédemment occupés, dès lors qu'aucune inaptitude n'a été reconnue lors du dernier examen médical intervenu au cours des 24 mois précédents. (Article D 4625-22 du code du travail).